









Éléments de connaissance

Analyse des résultats de l'enquête sur les conditions de logement et de déplacement des saisonniers ou des travailleurs temporaires en Loir-et-Cher



Le manque d'attractivité pour le recrutement de la main d'œuvre saisonnière et temporaire, que ce soit dans les secteurs agricole, touristique ou économique, est un constat partagé par les entreprises et les organismes en charge du retour à l'emploi et de l'insertion. Plusieurs freins sont déjà identifiés dont l'insuffisance d'une offre de logements et de solutions de mobilité adaptée à ces travailleurs temporaires.

Pour mieux appréhender ces problèmes et éclairer les actions, l'Etat, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, la Direction Régionale Action Logement de Centre-Val de Loire et l'Observatoire de l'Économie et des Territoires ont décidé de mettre en commun leurs moyens d'analyse et de réflexion.

La première phase de ce travail partenarial a consisté à lancer une enquête auprès des employeurs du Loir-et-Cher (en complément de celle réalisée par Action Logement sur le secteur de Saint-Aignan).

Son objectif était :

- d'identifier les entreprises employant des saisonniers ;
- et de mieux cerner les solutions de logements qu'elles proposent, les besoins exprimés par leurs salariés et leurs éventuelles difficultés ou attentes en matière de logement, ainsi qu'en termes de déplacements.

Cette analyse restitue les réponses apportées à ces deux enquêtes.



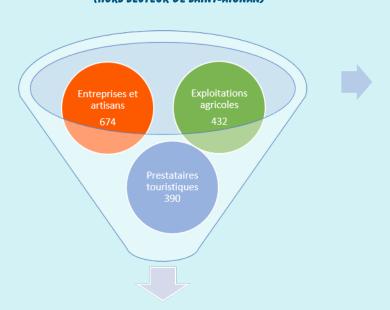
ENQUÊTE AUPRÈS DES EMPLOYEURS DU LOIR-ET-CHER : MÉTHODOLOGIE RETENUE ET TAUX DE RÉPONSE

- > La Direction Régionale Action Logement de Centre-Val de Loire et l'Observatoire de l'Économie et des Territoires, en partenariat avec les services de l'Etat, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire et le Conseil départemental de Loir-et-Cher, ont conduit une enquête auprès des employeurs du Loir-et-Cher.
- Il s'agissait d'identifier sur le territoire les entreprises employant des saisonniers ou des travailleurs temporaires (y compris des apprentis ou des stagiaires), de mieux cerner les solutions de logements qu'elles proposent, les besoins ressentis par leurs salariés et leurs éventuelles difficultés ou attentes en matière de logement, ainsi qu'en termes de déplacements.
- > Cette consultation a été réalisée auprès d'une sélection :
 - de **prestataires touristiques** (hôtels ou hôtels-restaurants, campings, hébergements collectifs d'une capacité de plus de 20 lits et sites touristiques de plus 7 000 entrées);
 - d'exploitations agricoles orientées vers les cultures spécialisées de légumes ou de fruits, la viticulture ou dans le domaine des pépinières ;
 - d'entreprises et d'artisans relevant de **12** codes d'activité¹ identifiés comme les principaux secteurs employant des intérimaires en Loir-et-Cher en 2017.

- > Au total, **1 496 établissements** ont été **contactés** par voie postale, puis par mail pour ceux disposant d'une adresse électronique connue, afin de les inviter à se connecter à une enquête en ligne. Cette interrogation s'est déroulée de **fin octobre 2019 à la mi-février 2020**. Plusieurs relances ont été opérées, par mail et par téléphone.
- > Le taux de retour est très satisfaisant, **703 entreprises ont renseigné le questionnaire**, soit **47** % de celles qui ont été contactées. Il apparaît particulièrement bon pour les prestataires touristiques (57 %). Dans les exploitations agricoles, la proportion de répondants est plus réduite (28 %); ce domaine d'activité n'ayant pas fait l'objet d'une relance téléphonique.
- > L'analyse s'appuie à la fois sur les résultats de cette consultation et sur les réponses apportées à l'enquête réalisée par la Direction Régionale Action Logement de Centre-Val de Loire sur le secteur de Saint-Aignan en mars 2019. Elle porte au total sur 860 répondants.
- > Précisons que les taux de réponses diffèrent selon les thèmes abordés car certaines questions n'étaient pas présentes dans le questionnaire d'Action Logement ; le nombre des répondants a été chaque fois précisé dans la source des graphiques ou des illustrations.

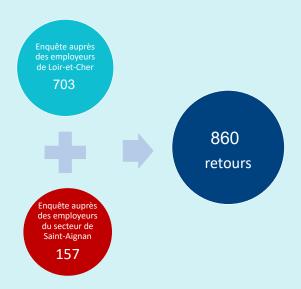
1 Activités retenues : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques - Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements - Fabrication d'équipements électriques - Fabrication de machines et équipements - Fabrication de mathèriels de transport - Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements - Construction - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles - Transports et entreposage - Hébergement et restauration - Activités de services administratifs et de soutien. La principale entreprise relevant de l'activité de «Production d'électricité» a également été consultée.

CIBLE DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES EMPLOYEURS DE LOIR-ET-CHER (HORS SECTEUR DE SAINT-AIGNAN)



Cible de l'enquête : 1 496

NOMBRE TOTAL DE RÉPONDANTS



990 SAISONNIERS OU TRAVAILLEURS TEMPORAIRES SERAIENT À LOGER

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES EMPLOYEURS



388 répondants emploieraient des saisonniers ou des travailleurs temporaires (y compris des apprentis ou des stagiaires)

parmi eux

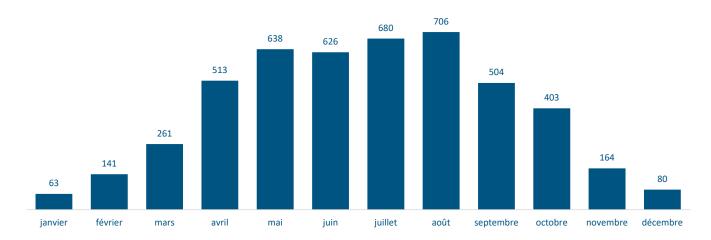




113 répondants signalent que leurs collaborateurs se heurtent à une problématique de logement



RÉPARTITION MENSUELLE DU NOMBRE DE SAISONNIERS OU DE TRAVAILLEURS TEMPORAIRES AYANT, SELON LES EMPLOYEURS, UN BESOIN DE LOGEMENT



- > 388 entreprises ont indiqué avoir employé des saisonniers ou des travailleurs temporaires en 2019 (y compris des apprentis ou des stagiaires), soit plus de la moitié des répondants.
- > 317 ont précisé l'effectif¹ correspondant à ces emplois. Au total, elles auraient employé **plus de 5 560 personnes en 2019.**
- > Parmi les entreprises employant des saisonniers ou des travailleurs saisonniers, près de 3 sur 10 (113 au total) ont

La question sur le nombre annuel de saisonniers ou de travailleurs temporaires employés n'était pas présente explicitement dans le questionnaire d'Action Logement.

déclaré qu'une partie de ces collaborateurs ont eu besoin de trouver un logement au cours de l'année.

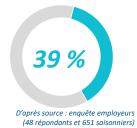
> Au total, pour les répondants ayant donné cette précision, ce besoin en logement concernerait 990 personnes, principalement entre les mois d'avril et d'octobre. Au plus fort de la saison estivale, en juillet et en août, respectivement 680 et 706 collaborateurs seraient à la recherche d'un logement.

QUI SONT CES PERSONNES?



des saisonniers ou des travailleurs temporaires ayant un besoin de logement viendraient seuls

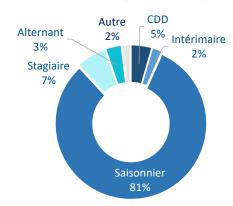




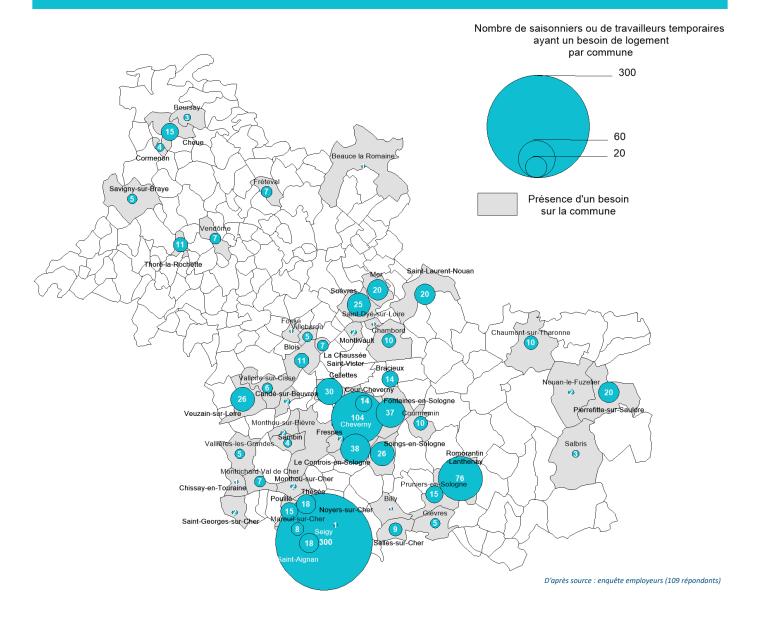
des saisonniers ou des travailleurs temporaires ayant un besoin de logement reviendraient chaque année travailler dans l'entreprise

- > Environ la moitié des employeurs a apporté des précisions sur le **profil de ces saisonniers ou travailleurs temporaires ayant un besoin de logement.** Les résultats obtenus semblent néanmoins assez représentatifs car ils portent sur environ 640 personnes (un chiffre qui varie légèrement selon les questions).
- > 70 % viendraient seuls, sans famille ni conjoint.
- > 81 % seraient sous contrat saisonnier.
- > Et 39 % reviendraient chaque année travailler dans la même entreprise.

RÉPARTITION DES SAISONNIERS OU DE TRAVAILLEURS TEMPORAIRES AYANT, SELON LES EMPLOYEURS, UN BESOIN DE LOGEMENT PAR TYPE DE CONTRAT



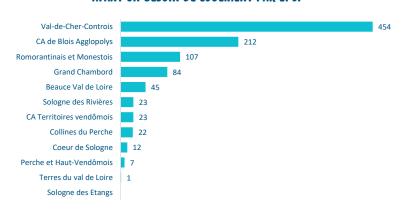
D'après source : enquête employeurs (59 répondants et 734 saisonniers)



53 COMMUNES CONCERNÉES

- > La problématique du logement des saisonniers et des travailleurs temporaires apparaît principalement **localisée dans quelques territoires**.
- > **Près de 455** collaborateurs chercheraient à se loger de façon temporaire dans la communauté de communes **Val-de-Cher Controis** (47 % des besoins estimés dans le département).
- > Leurs nombres semblent également importants dans la communauté d'agglomération de Blois (212 travailleurs concernés), dans le Romorantinais et Monestois (107) et dans une moindre mesure dans les communautés de communes Grand Chambord et Beauce Val de Loire. Précisons néanmoins que les résultats n'incluent pas les besoins des travailleurs des prestataires privés de la Centrale de Saint-Laurent.

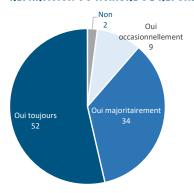
NOMBRE DE SAISONNIERS OU DE TRAVAILLEURS TEMPORAIRES AYANT UN BESOIN DE LOGEMENT PAR EPCI



D'après source : enquête employeurs (109 répondants)

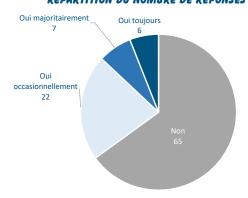
LES CONDITIONS DE LOGEMENT ET D'HÉBERGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES

S'AGIT-IL D'UN LOGEMENT MEUBLÉ ? RÉPARTITION DU NOMBRE DE RÉPONSES



D'après source : enquête employeurs (97 répondants)

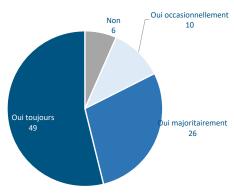
SELON VOUS, OPTENT-ILS POUR UNE COLOCATION ? RÉPARTITION DU NOMBRE DE RÉPONSES



D'après source : enquête employeurs (100 répondants)

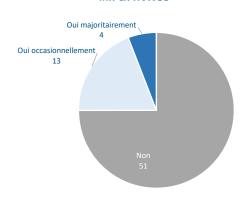
LOUENT-IS LEUR LOGEMENT...? RÉPARTITION DU NOMBRE DE RÉPONSES

...AU MOIS



D'après source : enquête employeurs (91 répondants)

...À LA NUITÉE

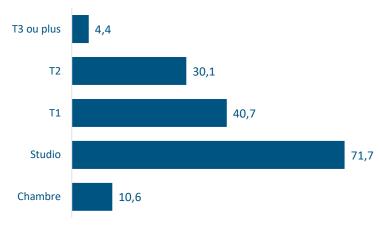


D'après source : enquête employeurs (68 répondants)

UN STUDIO OU D'UN T1 MEUBLÉ...

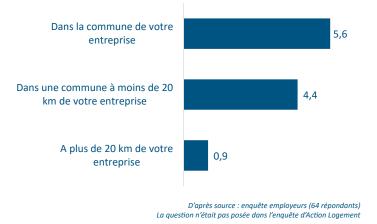
- > Pour mieux apprécier les conditions de logement ou d'hébergement de cette main d'œuvre temporaire, les responsables d'entreprises étaient invités à préciser les caractéristiques des logements recherchés par leurs collaborateurs.
- > Plusieurs enseignements ressortent de cette enquête : le meublé apparaît largement plébiscité (cité par 9,8 répondants sur 10) et la colocation peu souvent retenue par les travailleurs saisonniers ou temporaires (réponse citée par 3,5 répondants sur 10). La location au mois semble aussi largement primer sur celle à la nuitée.
- > 113 répondants ont indiqué aussi la typologie de logements habituellement retenue par cette main d'œuvre temporaire. Le studio a été cité par 72 % des répondants loin devant le T1 (41 %) ou le T2 (30 %).

PROPORTION DES RÉPONDANTS AYANT CITÉ (EN %)...

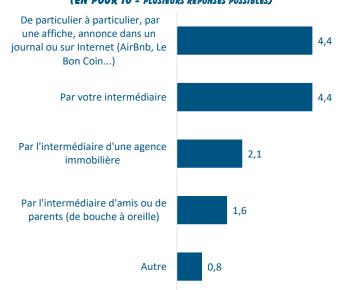


D'après source : enquête employeurs (113 répondants) La réponse «chambre» n'était proposée dans l'enquête d'Action Logement

OÙ LOGENT-ILS ? PROPORTION DES RÉPONDANTS AYANT CITÉ... (EN POUR 10 - PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)



COMMENT TROUVENT-ILS LE PLUS SOUVENT LEUR HÉBERGEMENT ? PROPORTION DES RÉPONDANTS AYANT CITÉ... (EN POUR 10 - PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)



D'après source : enquête employeurs (61 répondants) La question n'était pas posée dans l'enquête d'Action Logement

28

employeurs proposeraient des solutions de logement à leurs saisonniers ou travailleurs temporaires (sur 56 répondants)

D'après source : enquête employeurs (56 répondants) La question n'était pas posée dans l'enquête d'Action Logement

...DANS UN RAYON ASSEZ PROCHE DE L'ENTREPRISE

- > La localisation du logement apparaît aussi comme un point essentiel. Pour **5,6 responsables sur 10** (36 au total), c'est **dans la commune de l'entreprise** que se portent principalement les recherches des travailleurs. Elles peuvent s'élargir à un rayon de 20 km (4,4 répondants sur 10), mais généralement pas plus loin.
- > Selon les répondants, les petites annonces (Internet et autres...) constituent le premier support de recherche. Les employeurs semblent également faciliter cette quête d'un hébergement.
- > Ils sont d'ailleurs plusieurs (28 dirigeants, soit la moitié des répondants) à proposer des solutions à leurs collaborateurs, notamment à travers la mise à disposition d'un logement ou d'une chambre propriété de l'entreprise.

SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LES EMPLOYEURS NOMBRE DE RÉPONDANTS AYANT CITÉ... (PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)



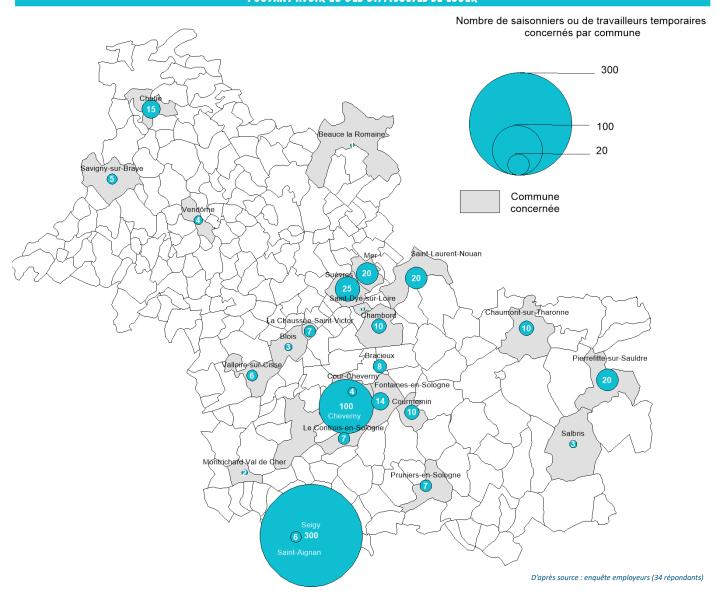
D'après source : enquête employeurs (28 répondants) La question n'était pas posée dans l'enquête d'Action Logement



employeurs estiment que leurs saisonniers ou travailleurs temporaires ont eu des difficultés à trouver un logement (sur 56 répondants)

D'après source : enquête employeurs (56 répondants) La question n'était pas posée dans l'enquête d'Action Logement

LOGALISATION AU LIEU DE TRAVAIL DES SAISONNIERS OU DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES POUVANT AVOIR EU DES DIFFIGULTÉS SE LOGER



DE NOMBREUSES DIFFICULTÉS À TROUVER UN LOGEMENT

> 6,7 répondants sur 10 estiment que ces personnes ont eu des difficultés à trouver un logement (34 employeurs) ; 608 saisonniers ou travailleurs temporaires seraient concernés¹.

LES MOYENS DE DÉPLACEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES



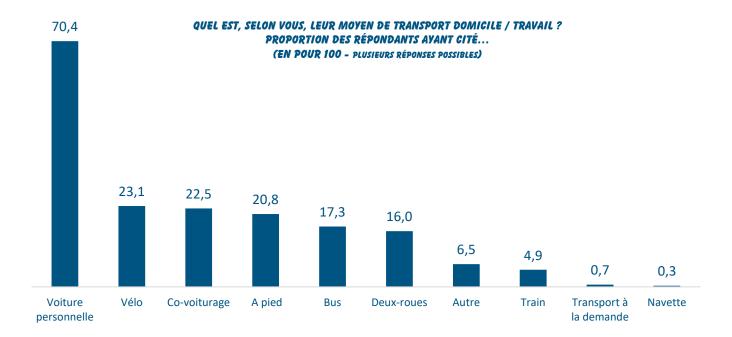
des saisonniers ou des travailleurs temporaires seraient non véhiculés



236 répondants ayant employé 3 185 saisonniers ou travailleurs temporaires (y compris des apprentis ou des stagiaires)



D'après source : enquête employeurs (268 répondants) La question n'était pas posée dans l'enquête d'Action Logement



D'après source : enquête employeurs (307 répondants) La question n'était pas posée dans l'enquête d'Action Logement

3 SUR 10 NON VÉHICULÉS

- > Les entreprises interrogées sont 236 à préciser le nombre de leurs travailleurs saisonniers ou temporaires qui ne disposent pas de moyens de transport personnels, soit environ 31 % de leurs effectifs.
- > 268 répondants estiment que leurs salariés temporaires ou saisonniers mettent en moyenne 19 minutes pour rejoindre leur lieu de travail depuis l'endroit où ils sont logés.
- > La voiture reste, selon eux, leur premier mode de locomotion (cité par 7 répondants sur 10). Les transports doux arrivent juste derrière avec le vélo, la marche à pied et le bus. 16 % des répondants ont également cité les deux-roues. Enfin, la part de ceux qui ont recours au covoiturage est de 22 %.

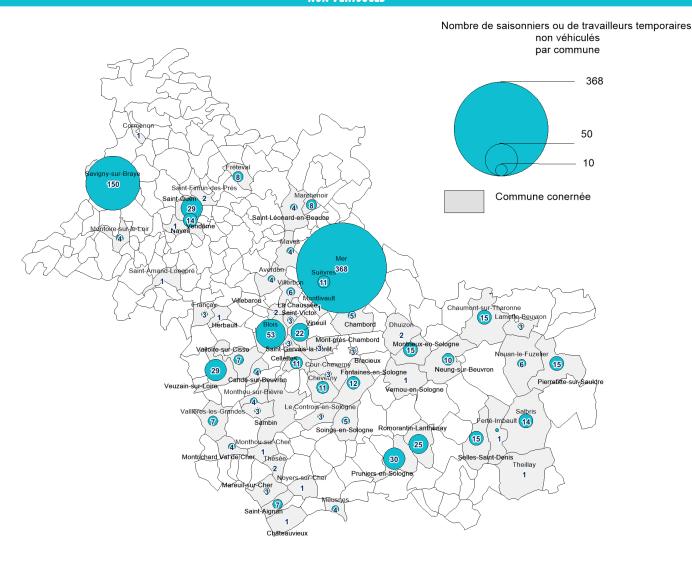


des employeurs ayant employé des saisonniers ou des travailleurs temporaires proposent des solutions de mobilité

D'après source : enquête employeurs (300 répondants) La question n'était pas posée dans l'enquête d'Action Logement

> Seuls 7 % des dirigeants ayant répondu (une vingtaine au total) mettent à disposition de leurs salariés saisonniers ou temporaires non véhiculés des solutions de mobilité. Il s'agit de covoiturage, de prêt de vélo ou de voiture ou d'un accompagnement financier. Quelques hébergeurs touristiques logent aussi les employés qui le désirent sur site. Un établissement a également déployé 3 lignes de bus d'entreprise dédiées à ses salariés, un autre une navette gratuite.

LOGALISATION AU LIEU DE TRAVAIL DES SAISONNIERS OU DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES NON VÉHIGULÉS



D'après source : enquête employeurs (236 répondants)

LA MOBILITÉ ET LE LOGEMENT, DEUX FREINS MAJEURS



employeurs estiment avoir eu des difficultés à recruter des saisonniers ou des travailleurs temporaires en raison d'un manque de moyen de déplacement

> D'après source : enquête employeurs (322 répondants) La question n'était pas posée dans l'enquête d'Action Logement



employeurs estiment avoir eu des difficultés à recruter des saisonniers ou des travailleurs temporaires en raison d'un manque de logement

> D'après source : enquête employeurs (55 répondants) La question n'était pas posée dans l'enquête d'Action Logement

- > La question de la mobilité des travailleurs saisonniers et temporaires est bien présente dans les préoccupations des entreprises du territoire comme en attestent les nombreux témoignages recueillis :
- « Nous déplorons l'absence d'une offre de transports en commun. C'est un frein important en termes d'attractivité car la zone où nous nous situons est très mal desservie.»
- « Les salariés de notre entreprise sont en attente d'un service de bus plus développé, notamment en termes d'horaires et de fréquence de passage. »
- « Nous sommes obligés de nous assurer que les intérimaires que nous recrutons peuvent rejoindre l'entreprise par leurs propres moyens.»
- « Les problèmes de transports concernent aussi bien les intérimaires que les stagiaires. »
- « Nos employés qui n'ont pas de voiture à leur disposition peinent à rejoindre leur lieu de travail les samedis et dimanches de bonne heure, faute de bus. Et les horaires des bus qui circulent ne sont pas adaptés à la vie d'une entreprise.»
- « Nous sommes isolés à la campagne et demandons aux d'agences d'intérim auxquelles nous recourons de prévenir les candidats du manque total de transports en commun. Cela dissuade un grand nombre de postuler.»
- «Nous recrutons beaucoup d'intérimaires tout au long de l'année et leur proposons de se déplacer en groupe, avec des moyens que nous mettons à leur disposition.»
- «Je suis très mécontent. Faute de transports en commun, je dois moi-même assurer les déplacements des intérimaires que je dois recruter, en leur prêtant un vélo, un scooter et une voiture.»

- > Globalement, 2,1 entreprises sur 10 éprouveraient des difficultés à recruter des saisonniers ou des travailleurs temporaires en raison d'un manque de moyen de déplacement ; 4,5 sur 10 (plus du double) faute de logements adaptés ou abordables.
- « Presque chaque année, la recherche d'un logement s'avère très compliquée pour les saisonniers que nous employons. C'est souvent un véritable casse-tête. Les logements disponibles sont peu nombreux. Les baux proposés ne sont pas adaptés à des contrats de travail courts. »
- « Les loyers des logements disponibles sont trop chers, et en plus il faut des garants. Et il manque cruellement de meublés.»
- « Nous prenons en charge le logement et les déplacements.»
- « Faute de solutions d'hébergement à proposer, notre entreprise peine également à recruter des stagiaires, et même des apprentis.»
- « Avoir accès à des logements temporaires nous aiderait grandement à recruter. Nous souhaitons que les logements sociaux vacants autour de nous, dans un rayon de 25 km, puissent être loués aux travailleurs saisonniers sans condition de durée. »
- « Nous avons fait au mieux pour traiter le logement pour un petit nombre de personnes. Financièrement on ne peut aller au delà.»
- « Avoir accès à des logements temporaires favoriserait nos campagnes de recrutement. »
- « Ce n'est pas à l'employeur d'héberger les saisonniers car cela impose trop de contraintes. »
- « Heureusement que la commune sur laquelle nous nous situons met parfois un logement à la disposition du personnel saisonnier. »



L'AVIS DES SAISONNIERS ET DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

> En complément de la consultation des employeurs, un dispositif d'enquête auprès des saisonniers et des travailleurs temporaires a été mis en place de la mi-août 2019 à la mi-janvier 2020.

La méthodologie retenue pour la diffusion du questionnaire s'est appuyée sur :

- les entreprises, avec l'envoi d'un mail les invitant à relayer l'information auprès de leurs salariés concernés (620 établissements contactés);
- l'envoi d'un mail aux salariés présents dans le fichier de Transvaloire ;
- la mobilisation des foyers de jeunes travailleurs.

Afin d'améliorer le nombre des réponses, des entretiens en face à face ont été menés par la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher dans quelques entreprises.

Au total, 209 questionnaires ont pu être exploités.

> Les thèmes abordés portaient sur le **profil** des saisonniers ou des travailleurs temporaires (âge, situation familiale, origine géographique), leurs **conditions d'emploi, de logement ou d'hébergement et de mobilité.**

L'objectif était aussi de mesurer leur **degré de satisfaction** vis à vis de leur logement (coût, localisation...) et d'analyser

leurs **besoins** et **attentes** tant en matière de logement que de déplacements.

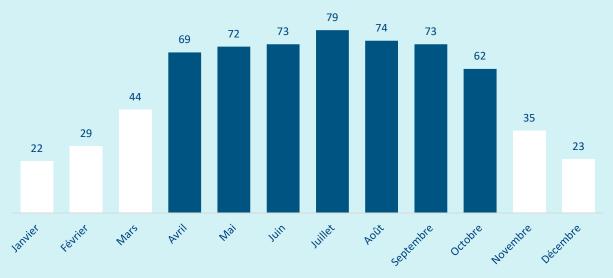
> Le faible nombre de réponses obtenues ne permet pas de dresser le profil de cette main d'œuvre saisonnière ni n'en percevoir les conditions de leur hébergement ou de logement en Loir-et-Cher (85 % des répondants habitaient le département).

Néanmoins, cette consultation vient conforter quelques résultats obtenus auprès des employeurs sur :

- la durée de la saison qui s'étale pour la majorité des répondants entre avril et octobre ;
- la proportion importante de répondants non véhiculés (plus d'1 sur 5) ;
- la typologie des logements recherchés (dans près de 9 cas sur 10, il s'agissait d'un meublé, dans la moitié des cas, d'une chambre ou d'un studio). Résultats obtenus auprès de 28 répondants.

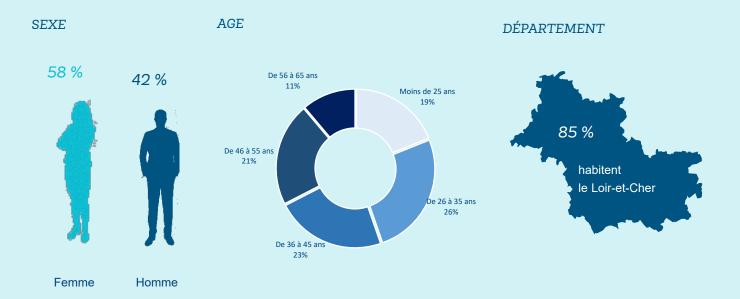
Les résultats pointent aussi la **part élevée** (1 répondant sur 2) de salariés ayant indiqué **travailler en horaires décalés.**

PROPORTION (EN %) DES RÉPONDANTS TRAVAILLANT LES MOIS DE...



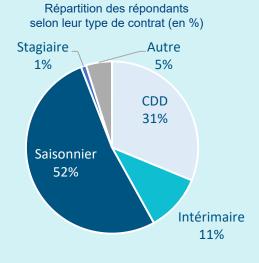
D'après source : enquête saisonniers (198 répondants)

PROFIL DES RÉPONDANTS











Proportion (en %) des répondants travaillant

D'après source : enquête saisonniers (200 répondants environ - ce nombre varie selon les questions-)



Analyse des résultats de l'enquête sur les conditions de logement et de déplacement des saisonniers ou des travailleurs temporaires en Loir-et-Cher

Observatoire de l'Économie et des Territoires - Porte B - 34 avenue Maunoury - 41000 BLOIS Tél : 02.54.42.39.72 • www.pilote41.fr • E-mail : infos@observatoire41.com

